

Période de mutation AWBB 2025

Du 1er au 31 mai 2025



La période de mutation se déroule du 1er au 31 mai 2025. Seuls les documents envoyés et datés durant cette période seront acceptés ! Tout document relatif à une mutation, qui serait daté d'avant ou après cette période précise ne pourra être pris en considération, y compris les échanges de mails entre les parties. **Unique adresse email d'envoi : mutations@awbb.be**

PM.5 - Les mutations

A Procédure simplifiée par email

1 Envoyer le formulaire de démission par mail



Remplir et signer le formulaire de démission



Envoyer au club d'origine



Le club confirme dans les 5 jours*¹



2 Envoyer le formulaire de mutation signé à l'AWBB



Nouveau club et joueur remplissent et signent*³ le formulaire de mutation



Envoyer les deux documents à mutations@awbb.be en un seul email

Accusé de réception de la démission + Formulaire de mutation complété et signé

OU B Procédure classique

= Recommandé

1

La démission doit être envoyée par **recommandé** au club d'origine, via le formulaire de démission signé*².



2

Le joueur et le nouveau club signent*³ et renvoient le formulaire de mutation par **recommandé** à la **fédération**, avec le **récépissé original**.



OU

C Procédure mixte

= Scan par mail + recommandé

1

La démission peut d'abord être envoyée **par mail** au club d'origine (en envoyant le formulaire signé). le joueur reçoit un accusé de réception de la part du club*¹.



2

Le joueur et le nouveau club signent*³ le formulaire de mutation et envoient le tout par **recommandé** à la **fédération**.



Utiliser uniquement l'adresse mutations@awbb.be

Remarques générales



- "Attention ! Le club d'origine est le club d'affiliation du membre AVANT toute désaffiliation administrative accordée pour la saison 24-25."
- Envoyer les documents en un seul mail (uniquement des scans en PDF)
- Nommer les pièces jointes avec les noms des membres mutés.
- *1 : Si le club d'origine ne répond pas dans les 5 jours calendrier, vous pouvez envoyer un email à mutations@awbb.be. Le Secrétariat Général prendra alors lui-même contact avec le club.
- *2 : Les documents doivent être signés par le joueur et, si nécessaire, un représentant légal.
- *3 : Les documents doivent être signés par le nouveau club, le joueur et, si nécessaire, un représentant légal.
- Les formulaires sont immédiatement accessibles sur [ce PDF en souligné](#).